



FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SARL REG ET LAETI

JUGEMENT DE LJ : 22 Juillet 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant

ADRESSE : 33 Bd J.F Kennedy 06800 CAGNES-SUR-MER

ENSEIGNE : « L'ô à la bouche »

LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATÉGORIE : OUI

ORIGNE DE PROPRIÉTÉ : Acquisition 95.000,00 par acte en date du 06/12/2024

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Vendredi 12 Septembre 2025 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 45.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 19/05/2025 (le bail se poursuit tacitement)

LOYER CONTRACTUEL : 950,00 Hors Taxes et Hors Charges/mois payable d'avance

LOYER ACTUEL (Décembre 2024) : 1.039,20 € HT et Hors Charges/mois + 130,00 € de provision sur charges/mois

DEPOT DE GARANTIE : deux mois de loyers

DESTINATION DES LOCAUX : à usage commercial et notamment de restauration avec cuisson.

DESCRIPTION : au rez-de-chaussée un local commercial d'une superficie de 34 m2 comprenant une cuisine, un WC et une salle.

CAPACITÉ : de l'ordre de 14 couverts en intérieur et 16 couverts en terrasse (autorisation d'occupation du domaine public).

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Vendredi 12 Septembre 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM SOUHAITÉ : 45.000,00 €

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SARL REG AT LAETI.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.